

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

CDPSF-01

Le décompte est commencé...

150 jours de consultation sur l'option d'abandonner les commissions intégrées.

Blainville, le 10 janvier 2017 - C'est à compter d'aujourd'hui, que le document consultatif produit par l'autorité des marchés financiers (AMF) est disponible aux fins de consultation.

Le Conseil invite tous les intervenants du secteur financier à compléter le sondage intitulé *“L'abolition des commissions intégrées”* d'ici le 31 janvier prochain. (Cliquez sur ce [lien](#) pour répondre à notre sondage). Tous sont invités à nous faire part de leur opinion sur cette question fondamentale pour l'avenir de la pratique des conseillers” souligne Monsieur Mario Grégoire, président du conseil d'administration et directeur général du Conseil des professionnels en services financiers.

“Ainsi, tout au long de cette consultation, l'AMF entend demeurer à l'écoute des commentaires et arguments des intervenants du secteur des fonds d'investissements québécois et favoriser l'émergence d'échanges constructifs avec ces derniers” peut-on lire dans le document de consultation déposé aujourd'hui.

C'est dans cet esprit que le Conseil se propose de poursuivre cet exercice afin de recueillir le plus possible vos commentaires et suggestions avec *“La question Conseil de la semaine”* que vous retrouverez sur notre site web au www.CDPSF.com. Votre participation est importante, il y va de l'intérêt de notre profession.

Soulignant l'importance de recueillir les avis de chacun sur ce sujet avant que de nouvelles mesures réglementaires ne soient adoptées, le Conseil invite tous les assujettis à participer au dévoilement des résultats de cette consultation lors du Caucus du Conseil qui se tiendra le 1er juin 2017. “Afin de permettre à tous les intéressés de participer à cet événement, les conseillers auront le loisir d'y assister soit en salle à La cache à Maxime ou encore en direct par webdiffusion” mentionne Monsieur Grégoire.

Avec la participation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), ce caucus aura lieu lors de la Journée de la Santé Financière dont les détails de la programmation d'activités de formation continue vous seront communiqués très bientôt.

Un événement à ne pas manquer!

À propos du Conseil des professionnels en services financiers

Le Conseil des professionnels en services financiers est un organisme à but non lucratif ayant pour vocation de réunir l'ensemble des professionnels en services financiers œuvrant au Québec, notamment dans cinq disciplines et catégories d'inscription, soit le courtage en épargne collective, la planification financière, l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes et le courtage en plans de bourses d'études.

—30—

Renseignements et demandes d'entrevue :

Conseil des professionnels en services financiers

Communications du Conseil

1-844-304-9909 / communications@cdpsf.com